

Du côté de chez nous

Sur le pont de pierre



Conseil de Bordeaux Métropole, interventions des élus du PCF

L'UEFA se paye les services gratuits de la Métropole

Pendant que certains, à Paris, s'inquiètent de la « privatisation de la place de la République », d'autres à Bordeaux ne se gênent pas pour privatiser... les agents de la fonction publique territoriale !

Les agents de Bordeaux-Métropole ont en effet reçu un appel à bénévolat pour le moins étonnant. A l'approche de l'Euro 2016, Alain Juppé propose ainsi aux fonctionnaires de « participer à l'encadrement des bénévoles » de cette manifestation. L'UEFA, dont les dirigeants sont certainement trop occupés à savoir comment faire revenir leur argent du Panama, n'a-t-il pas les moyens de payer des salariés pour cet événement pourtant très lucratif.

Un agent « bénévole » devra « manager une équipe de 200 volontaires » afin de « gérer l'accueil et l'orientation des supporters ». Un autre sera « l'intendant général en charge de la logistique sur la « Fan Zone » ». Mieux encore, certains seront affectés à « la protection des droits d'exclusivité des

sponsors » quand d'autres contribueront à la « coordination des mesures de sécurité » sur la place des Quinconces...

C'est un véritable détournement du travail des agents de la fonction publique ! Détournement réalisé au profit d'une entreprise aux pratiques notoirement douteuses. C'est un scandale.

Dans nos villes, nos quartiers, des milliers de passionnés font vivre bénévolement les événements sportifs et culturels de qualité. C'est tout à leur honneur. Dans le cadre de l'UEFA, il s'agit surtout d'éviter de recruter des personnes qualifiées pour ces tâches stratégiques, dans le cadre d'un événement qui réunira des centaines de milliers de citoyens. Les questions d'accueil, de sécurité et d'animation ne sont donc pas secondaires. Elles doivent être assumées par l'organisateur de l'Euro.

Une fois encore, l'UEFA prouve qu'elle entend mettre les collectivités locales au service de ses besoins, toujours plus lucratifs et de moins en moins... sportifs.

Produits chimiques: besoin de plus de transparence

Élu communiste à Cenon, Max Guichard s'est exprimé lors du conseil de métropole, sur le besoin de transparence, ainsi que sur la responsabilité de sites industriels tels qu'Herakles et Roxel dans le déversement de produits chimiques. En question, la gestion par la CUB puis la Métropole des incidents constatés à St. Médard-en-Jalles. Trop peu de réponses ont été apportées à cette

« Monsieur le Président, chers collègues

Cette délibération, telle qu'elle se détermine : « Convention de gestion des plans d'alerte et de crise... susceptible d'impacter le milieu naturel » est une avancée mais reste au milieu du gué.

Avancée en effet, tant ne doit pas se renouveler le silence coupable du site industriel d'Herakles/Roxel à St Médard-en-Jalles durant ces dysfonctionnements répétés qui ont engendré des relargages accidentels de perchlorate d'ammonium dans le milieu naturel et, de fait, suspendu la remise en service des captages comme le montre cette délibération.

Aussi, une première question se pose, de savoir où en est la plainte déposée par notre Métropole auprès de cette entreprise. Mais une seconde question, plus fondamentale, n'est absolument pas traitée concernant la prévention de tout risque à venir, sur ce type de rejet et bien d'autres possibles, pour ce site industriel et bien d'autres.

Vous le savez, nous militons pour un développement économique, y compris industriel, en cœur de ville, porteur d'emplois le moins éloignés possibles de l'habitat, car limitant les déplacements et donc les pollutions. Mais pour cela, ce développement doit se réaliser dans la prévention et la totale transparence face aux risques pouvant être encourus.

Notre commission de développement économique devrait porter, en lien avec la Région notamment, une cellule d'études et d'engagements appropriés. »

Ramassage des ordures, les ménages encore pénalisés

Le conseil métropolitain a majoritairement délibéré, ce vendredi 25 mars, en faveur de l'augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Augmentation contre laquelle se sont vivement opposés les élus communistes. Les ménages seront ainsi encore un peu plus pénalisés dans un contexte de crise sociale déjà difficile. C'est contre cette augmentation que s'exprimait l'élu communiste Jean-Claude Feugas :

« Monsieur le Président,

Une hausse de cette TEOM aggraverait encore le budget des familles déjà pénalisées par l'austérité mise en œuvre par les gouvernements successifs.

Depuis 10 ans, notre groupe a été à l'initiative du gel de cette taxe. Après dialogues inter-groupes la man-

dature précédente permettait ce consensus politique. La nouvelle majorité de la Métropole impose une augmentation sur les zones de collecte en lien avec le type de fréquence. Cette hausse peut paraître « légitime » pour certains des élus mais ce sont encore les usagers qui supporteront les hausses de tarifs.

Ce sujet devrait susciter un long débat sur les diverses responsabilités qui entrent en jeu pour déterminer le coût complet de collecte et du traitement des déchets. Les usagers ne sont pas récompensés à la hauteur de leur investissement écologiquement responsable. S'ils participent au tri sélectif, au compostage, ils subissent la suppression du lavage des bacs par restriction budgétaire dite « économie communautaire ». Et dans certaines communes, ils ont vu la fréquence du ramassage réduite.

C'est d'autant plus injuste que la question des véritables producteurs de déchets importants n'est pas abordée. On devrait, en effet, chercher à réduire à la « source » la quantité et la nocivité des déchets. Or leurs participations financières à la hauteur nécessaire, hors pression des lobbies, éviteraient un transfert du coût vers les usagers.

PAR EXEMPLE :

– Moduler les contributions financières des industriels aux éco-organismes -chargés du prélèvement et de son usage- en fonction des critères d'éco-conception.

La taxation des emballages ménagers et autres doit être plus contraignante pour développer de nouveaux modes de conception et de production.

– Axer la recherche sur le développement de produits de substitution qui soit source d'une production moindre de déchets et prenant en compte la fin de vie de chaque produit (recyclage, valorisation...)

Certes la loi sur le Grenelle 1, portant sur les déchets a amorcé une avancée mais force est de constater que des progrès importants peuvent et doivent être faits avec la volonté nécessaire des gouvernements.

Il est possible d'épargner le budget des ménages, mais il faut pour cela s'opposer fermement aux puissants lobbies de l'industrie dans ce domaine.

Monsieur le Président, notre Métropole a un programme local de prévention des « déchets ménagers et assimilés » sérieux et important dans ses objectifs aussi. Afin que leur traitement ait un budget alimenté par des aides proportionnelles à l'investissement qualitatif nécessaire, il faut s'employer à trouver des financements en priorité du côté des industriels.

Notre groupe votera contre cette augmentation de la T.E.O.M »

